

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 24 février 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1876

Création d'un emploi non permanent (CDD de 6 mois – renouvelable) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le projet LIFE Habitats Calanques

7 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Sophie VAGINAY RICOURT, Christophe MADROLLE (CR), Nathalie CHEVILLARD (CR), Didier REAULT (CD13)

1 pouvoir : Marielle Fabre (CD84), excusée, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

1 Membre absent (avec voix délibérative) excusé : Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) :Géraldine POLLET (CR), Céline HAYOT (région), Stéphanie MARI (CD84), Béatrice ORELLE (CD13), Jean Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Sylvie GAILLARD (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Jean-Yves PETIT (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'eau), Euriell GAZAN (NCA), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Géraldine BIAU (DREAL), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 8 sur 9
Quorum atteint**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Considérant Que par délibération n° 1620 en date du 29 juin 2017, le Comité syndical a validé la mise en œuvre du projet Life Habitats Calanques [LIFE 16 NAT/FR/000593] et autorisé la Présidente à signer la convention afférente à ce projet, appelée « Grant Agreement », avec la Commission Européenne. Cette convention prévoit une durée du projet qui s'étend du 5 juillet 2017 au 31 décembre 2022 avec une période consécutive de 3 mois, du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023 pour fournir l'ensemble des justificatifs nécessaires à la clôture du projet et au versement du solde de la subvention, auprès de la Commission européenne.

Que par délibération n° 1626 en date du 29 juin 2017, le Comité syndical a autorisé la Présidente à créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la coordination du projet LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet. Cet emploi non permanent a été occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans puis de 2 ans et 3 mois allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2022.

Que l'agent en charge de la coordination du projet a présenté sa démission à la Présidente de l'ARPE-ARB le 14 février 2022.

Qu'afin de pouvoir répondre aux objectifs techniques, administratifs et financiers de ce projet, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de cet agent sur la durée restant à couvrir. A cette fin, il est proposé de faire appel au recrutement d'un agent occasionnel à temps plein de 6 mois renouvelable pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié au départ de l'agent en charge de la coordination du projet LIFE Habitats Calanques, dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A).

Ouï L'exposé de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à :
 - Créer un emploi non permanent dans le grade d'ingénieur territorial (catégorie A) à temps complet, sur un poste de chargé de mission sur le programme LIFE Habitats Calanques ;
 - Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, renouvelable ;
 - Il devra justifier d'un Master en écologie et biodiversité et/ou en management de projets environnementaux ou équivalent, et maîtriser la langue anglaise ;
 - La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 du grade de recrutement ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 24 février 2022



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT